CONDITIONS DE L'ABRILLE.

1e. Pour la puntan surantiars. UK Pirent En l'AR AN payable dix neie d'avence. On ne s'abbille sus pour mones d'au sa.

So. Anons abennement pour la sampagne ue acts roca, à moise qu'on u'mique quelqu'un à la Neurolle Oriens obargé de payer régulièrement. L'abomnement est enigible i sanée d'avence.

3e. Accus abonnement pour la campagne ne servirrité à moine que les arrêtrages ne mient payée, et à moise anni que les arrêtrages ne mient payée, et à moise anni que les arrêtrages ne mient payée, et à moise anni que colu gui vouers auspendre, on abonnem de l'Aboulle seulement, buit jeurs avant l'arpiration de l'aboulle seulement, buit jeurs avant l'arpiration de l'abonnement courant. seur de l'Abeille sessement, huit jeurnavant l'axpiration de l'abennement courant.

de Les Avis se publient en assuam et en FRANÇAIS.

On me les admet pas dens une seule langue. Le prix est l'UNE PLASTRE pour dis lignes se mons, pour la première insertion de charque langue, et cinquents conts pour la insertione subséquentes.

So, Les Avis qui sevont peblés par intervelle sepont côtés aux in îmas prix que la première insertion, c'esta dire ane pastre parenagée langue et par chaque publication. fo. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas li nité, seront publiée jusq l'à ce qu'en les arrête, aux rais de ceux qui les auront envoyés. 70. On prend des abonnements à l'année pour la poste.

90. Les abonnés en îne recevront pas réguliéroment sur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10. Les porteurs de l'Abrille n'ont le droit ni de pre d'ou nabonné, ni celui de suspendre un abonné. POUR les Côles.

FOUR LAPOUNCHE
Intérieure et tous les Ports
intermédiaires.—Le batant
à vapeur, tirant peu d'oau et fin
marcheur ROBERT MORRIS, capitaine Massie,
partira pour les endroits ei-desua, mercredi prochain.
21 du courant, à 9 heures da matin, syant de trèsbeaux emménagemens pour les passagers. Pour fret
ou passage, à adresser à
GALLWAY & BOUDOUSQUIE,
19 dec 21, rus de le Caaumuue.

Paque bet de \$5. Martimeville, Attakapas et
fraque minne-Le bateau à
rapeur VETERAN, capitaine
P. Delahousseye, fora set tripets comme requelot ré
guiter, entre St. Mardineville et Plaqueminne-Auran
les eaux basses). Il partire de St. Martineville pou
Plaquemmes tesse les dissanches à 7 heures du matin.
En retournant il quittera Plaquemines pour St. Har
tinville, Nile. Ibérie et Franklin tous les joudis à d'
heures du matin. Pour fret ou possage a adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.,

N. B. Les passagers allant aux Auxapas n'épron
eront pas de retand à Plaquemine, en partant de l
Nouvelle Orléana, tous les meroredits par les bareau
à vapeur Columna et Columnac, attendu que le Vire
Ean, attendra les passagers qui viendront par ces be
teaux. eept

POUR TENNESSEE RIVER Pour les côtes. POUR TENNESSEE RIVER DOUR TENNESSEE RIVER, Le bateau à vapear Rob Roj bon marchour et trant pe d'au, recevra du fret asjour d'hui pour Tuecu-ba. Florence et les ports intermé diaires, sur la rivière Tennessee et aussi Memphi; Randolph, Mills Point et autres ports au dessus d'Memphis. iandolph, milia rossa se demphia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux ammenage; nents, s'adresser su capitaine à bord ou à 16 dec FORBYTH, GOODWIN & Co. Pour les ports des E,-Unis. Pour Savannah—Le briek GOV. COD.
DRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrétement pour le port cideasus.
I d'adresser à LH GALE,
14 dec 93, rue de la Deuase. Pour New York—Le navire paquebe OHIO, capitaine Garvin, est maintenant e a chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS, rue du Camp no 51. POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoirence de 300 balles pour compléter soit chargement. S'adresser à 19 dec M de LIZARDI & Co. plais Code 300 balles encore de 300 balles encore de 19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE-Le navire A
JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 24 300 balles de coton pour le sasdit por LH GALE,

93, rue de la Commune.

**FAVRE-Le barque G POUR LE HAVRE—Le barque GA
LILEO, capitaine Lombard, a besoin de 23
balles de coton pour compléter son charge
ment. Pour frêt ou passage, s'adresser à
LH GALE,
19 dec 93, rue de la Commune. POUR LIVERPOOL—Le beau navir CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 30 balles de coton pour comp êter son charge ment. Pour fret ou passage, a adresser à LHGALE, 19 dec 93, rue de la Commune
POUR LE HAVHE—Le naure fin volier le Talma, capinine Dillingham, ayan
de bonsemmenagements pour les passager ;
partira incessamment pour cette destination.
Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
19 dec OSMIN BIOOURDAN. Pour Liverpool Le navire Al DALMA
TIA, capitaine Windsor, sera expédié soupeu. Pour passage s'adresser à
L H GALE, 93, rue de la Commune. POUR LIVERPOOL.

Le beau havire sin voilier A 1 Casrian, capi
taine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou pas
sage, s'adressarà L. H. GALE,
14 déc rue de la Commune Na. 93
rue de la Campi
, est journellement attendu sur lest, e SAM. THOMPSON & Co.

52, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seule

ment—La barque supérieure NIM ROD, capi

taine Patterson, sera expédiée asna délai

Pour passage, s'adresser à

13 dec

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage
aculement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

L. H. GALE.

13 dec

\$2, rue de la Commune. L." H. G.A. 93, rue de la Con POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARING JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux empénagemens, s'adressor à LHGALE, 13 dec 93, rue de la Commune. 1\$ dec POUR LIVERPOOL—Passage seulement—L. navire A I, AMELIA, capitains W. T. Thun on partira sous peu pour le susciti port. Pour passage seulement, syant de besux em seinagement, s'adresser à L. H. GALE, 13 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire AL-FRED, capitaine Cheever, partira dans peu. L. H. GALE, 14 dec 93, rue de la Commune. Pour le Havre—Le beau navire A l'RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de ceton et il sera expédié aans delai. Pour conditions ou peasange s'adresser à LEVI H GALE, No. 98, rue de la Commune. POUR LE HAVRE.

Le beau navire A I GEORGE, capt Choate, chargement et sera expédié ana délai. Pour frêt ou pevage, s'adresser à L. H. GALE, yne St Charles, No 16. POUR LE HAVRE—Le beau navire le Globe, capitaine Porter, demande 250 balles pour compleur son chargement. Pour Let Un passage. c'adresser à E. H. GALE.

22 nov Rue St. Charles No 16. Pour Liverpool—Le beau passage.

No. 93, ree de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau pavire All

No. 93, ree de la Commune All

No. 93, ree de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau pavire and la Richard.

No. 93, ree de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau pavire and la Richard.

No. 93, ree de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau pavire all MANCHESTER. de marche supéries en chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaut emménagement s'adresser à la commune.

Pour Liverpool—Le beau pavire A Il MANCHESTER. de marche supérieur en chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de baaut emménagement s'adresser à 7 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le Al navire EER. 7 dec BAILEY & ABBOTT, I's, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le Al navire ER.

SEY, capitaine Weble, est maintenant en de la commitme.

Pour pasage sectement, s'adresser à sans édiai.

Four Liverpool—Le Al fin voilier as vier HERCULES, capitaine Marks, demande i 150 balles pour compléter son chargedent.

Four fut ou passage ayest de beaux emménagemens s'adresser à BAILY & ABBOTT.

Get Capital de la committe de Pour Liverpool. Le fin voilier Al marine FRANCES ANN, captaine H. S. Soula, ayans se cergaine à bord, partira desin noir. Pour passage il afrecier à 1 fine BALLEY à ABBOTT, 14 fine Bienville. ACOUNT LE MANTE. Le le voillet me vire BELFERON. capitaine, Chaffen, dames de 600 belles per complession par particular ca passage, a advance. L. ROALS. POUR TARREILLE—Le brick fin new peur configure de la Commune.

POUR TARREILLE—Le brick fin new peur configure pour le pour le

Vente de Terrains à l'annacès.

FOUR VERACRUS - a gestata înc.

FOUR VERACRUS - a gestata înc.

E Penaceis Land Congest, pévoyant l'anguente.

Internation LONE, commisse Cark, ayent les divisit une parise de ses terres en terrainé proprée à bitua sais pen.

Tour fet de 100 herie en passage, par divisit en passage, par divisit pen.

Tour fet de 100 herie en passage, par divisit en passage J. PRATO SE FILED.

Miller, capitaine Dissoit, deublé et chevillé
en suives dynn present tent son chargement,
Il sura axpédié man délai—Pour fret de 100 barrile
ou passeus ayans de beaux emmenagements, a'adesser à bogé ma JOHN CROSBY.

16 dec Na 38 rue du Camp. Pesr Velasce, Brazeria et Columbia.—La belle godette fine voilibre TEXAS, capitaine H Perker, ayant une partie de sa cargaton engagéa, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage à adresser à bord, vis à vis le Place su à 16 dec JAMES REED & Co., 25 rue Royals. POUR BEAZORIA & COLUMBIA
La gosbete fine voilière GENERAL DE
CABB, capitaine Willète GENERAL DE
CABB, capitaine Willète GENERAL DE
de sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour le
reste du frêt ou pasage, s'adresser an capitaine à
bord, vis à vis la place d'armes, ou à
J. REED & Co.
35, rue Royale¹

Pour la Havane—Le brick espagnol
VICAYNA, capitaine Torre, avant un tiers
de son chargement: partira trés incessamment. Pour le seste du tret ou pasage a'adresser à
14 dec—10

MOUR LA RAVANE Le beau brick A PRETER—Un brick neuf de premièclesse, et du port de 200 tonneaux. S'adres-L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras.

A FRETER.

La goëlette Fancy, capitaine Hawes; il n'y a qu'un an qu'elle est construite, et tous les materiaux sont excellents. Elle porte 1200 barils sous le pont, et ne tire que sept pieds d'eau chargé; est pourvue d'emménagements pour 12 paesagers. Eafin, le bâtiment est un des meilleurs de sa classe.

Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine, au bout de la ree Toulonse, ou à EASTNAM & FRERES, 1 dec No. 30, Veille Levée.

POUR FRET OU PASNAGE.—Un POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret e adresser à

JAMES REED & Co.

26 nov Rue Royale No. 28 A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 333 393 tonneaux, il au ng rand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un batiment de mei et bon marchenr. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à l'adresser à R. GRONING & Co. A Vendre—La goëlette Helen, de 98 tonneaux qu 900 baris, tirant peu d'eau, et conneaux qu 900 baris, tirant peu d'eau, et conneaux qu youges de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cubles en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES, 8 nov Savananh Linne Commerçale.

Brick Kentucky, capitaine Paine. Goël. Tantivy, capitaine J. Pitchen. Brick

Conformément à la résolution cidessus, avis est par le présent nonné que vendredi, 23 décembre courant, à midi, dans la cour du presbytère, rue St. Antoine, derrière le bareau du shérif, il ders procédà à l'adju-dication des bans de l'église St. Louis, par F Datillet, ançasteur.

HARDEMENT de demloifs — Alexandre la communication de consideration et marchaele en gree de quiennillerie, vicament de curi un mendent et marchaele en gree de quiennillerie, vicament de curien en green de la communication de leur mile, et les merchaeles de la communication de leur mile, et les merchaeles de la communication des printeres de marchaeles des printeres de mentendien des printeres de la communication de la communic

JOHN L LEWIS, greffler.

Pour la Mayane Le brick espagnol VIZCAYNA, espitinine Torre, syapt un tiers de son chargement: partra très inessers a ment. Pour le seste du tret ou passage s'afresser à 16 dec-10 AM MIRANDA & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier Al BEA BRD, capitaine Mayberty, seam prèt à fectori ou first dans deux pour pour le sestit pour l

tit, et en currir une partie en vente puntique le sun-di 3 janyer prochair.

Le rall-soud de Penacopie à Celembus dans la Geor-gie, auquel on travaille én ce metment, aura une dis-tance de 43 milles achevé pur contrat au lev. Déc. 1837; d'autres contrats serous faits pour contiduer avec vigueur le chemin yers Celumbus et Montgome-rie ; aussible l'achèvement d'une distance de 55 milles du chemia, en esteule qu'il sera tiré au moine 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des com-tés de Better, Pike, Covington et Date dans l'Alabama-Le chemin passe à travers un pays riche et fequile, (predustant au moins 200,000 belles de coton) tributai-res de Penacole, comme étant le marché qui lui offire

res de Pensacole, comme étant le marché qui lui éffre plus d'Avantage. Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans

te plus d'Avantage.

Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 miles, ent été faits, et démentreut les grandes facilités qu'offe le pays pour l'établissement d'un rail-toad : ce chemin sera fait par courtat, et sera achevé aussiste que possible, de manière qu'il sera cuvert une communication entre Pensacole et le rivière Alabama.

Le Pensacola Lans Contany et le Pensacola Association sont composés de personnes invelligentes, restation sont composés de personnes invelligentes, res

ciation sont composés de personnes intelligentes, res-pectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacule, et qui ont la terme éttermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destina à être, un grand marché commer-cial an établissant de communications auco les ri-

La venica aura nau a r cimacole—les conunions serront:

Un 15 à comptant,
Un 15 à deux ane,
Un 15 à trois ana,
Un 15 à quatre ane,
Un 15 à quatre ane,
En billets tirés à la satisfaction du soussigné et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
On peut se procurer des cartes litographiées de Pensacole et des pays environnans dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:
James H. Leverich—Nouvelle Oriéans.
Fuller, Garner d'Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comité de Conccod—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Ouis Dyer, Tiuscaloosa—Alabama.
Maitre de poste, Natchez Mississipi. Cap. Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.

Maitre de poste, Natchez Misrissipi.
Geo. A. Norros, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S. V. S. Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.

9 nov. 3ps Agent du Pensacola Lund Company.

E soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus a la mode, qui aient jamais été importées de France, les offira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours auvans, et ses prix serous sarié.

EYDRAULICS—Le public est intormé que l'orcorant et les jours auvans, et ses prix serous sarié.

courant et les jours suivans, et ses prix seront extrê-menient modérés, les articles consistent en: Dentelles Valenciennas et Malines de toutes grandeurs,
Entre-deux Malines,
Gros de Naples, De toutes couleurs pour robes et gilets. Satin, Florence, riorence,
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendulos et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et tole de laine,
Mousselines do do
Mérinos.

Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouselines do de Cologne,
Mouchoirs toulard , fre qualité,
Schâles, Thibets, brochés, sanns et cachemires rieches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Centures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds eatin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, lame et fil,
Pélerines, bonnets, tabiers-robes, muchoirs de batiste brodès et garms de denselles,
Manteaux mérinos et de satin, brodès dans le meilleur goût.
Laupes, flambeaux, &c. Paque bots pour Savananh-Ligne Commerciale. Brick
Les bauments oi-dessus sont de la première classe, es supiraines sant tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le légers de

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ éc.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, a'adresser à L.D.C. WOOD, 16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley ay ler. Janvier. S'adresser à LINCOLN' & GREEN. 16 dec No 36 rue du Camp

A LOUER—Le haut d'une Maison, dans assai la rue de Chartres, ler et & étages S'avitation de la dec—3 Manteaux metaleur leur godt.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et entans,
Pueils et pistolets simples et doubles,
Confite de Colin.

71, rue Royale.

Confite de Colin.

17 dec—Tr

Banque de Carrollton.

HECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.

17 dec

JOHN NICHOLSON, cafasier.

Banque de Carrollton

TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.

17 dec

JOHN NICHOLSON, caissier. Chapeaux et Casquejtes d'Enfans—20 caisses Chapeaux de soie pour enfans, et 10 caisses
de Casquettes en drap et velours pour do. à vendre
par
17 dec 10, rue de Charires.

des merques suivants .

Anchor, Harp, Diamond, Eléphant, Jackmert & co., grandes et petites bouteilles, reçuset à vendre par 17 dec TCASH & Co. DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé

A VIS—La société qui existait sous la raison de M
Besson & Kokernot est dissoute à partir de ce
indr. 15 novembre 1896, d'un consentenient mutuel —
Tous ceux qui doivent à la société voudront bien régler avec M. N. Besson.

LOUIS KOKERNOT,

17 dec N. BESSON.

Appreuve le 34 nevembre 1836.

(Signé)

D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cideasuact vu la sect lêre de la lot du 3 avril 1932, d'après laquelle "toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'auvrir, tracer ou pratiquer aucune me ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière timéliorer aucune deadites rues ou places, le maire et le conséil de ville auront le droit à faire ouvrir. élargir ou amélioirer telle rue ou place, &c.," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera proiongée, en ligne droite, depuie la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, op traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après après nommés, quand les formilites voulues par la loi auront sié duement remplies.

Lés terrains et autres propriétés dont les possesseurs sont ci-après après nommés, quand les formilites voulues par la loi auront sié duement remplies.

Lés terrains et autres propriétés dont les noms suivent: J. Mager, —Boisdoré. J Doliole, J B Plauché, M. L. Deuphin, fc. l, veuve Castanedo, L Moreau, H Audler, Alex. Milné, Marie Thérèze Lebreton fc. l; B. Coquet, Jh Barthe, Dulcide Baran. héritiers Clark, Louis Bringier, nos 20 et 21 du bourg Pontcharirain, (propriétaires incoanae), Félix Lefebrre, Henry Droz. Jh Clarr, Blossman. Félix Percy, Etc. Blanc, Albain Makek F Fray at —Renes.

1er décembre 1836.

D PRIEUR, maire.

1er décembre 1836.

D PRIEUR, maire.

1er décembre 1836.

D PRIEUR, maire.

1et décembre 1836.

De primére municipalité en date du 25 novembre de primére municipalité en date du 25 novembre de de première municipalité en date du 25 novembre de de la reste à un de une seu l'encanteur.

Un le première municipalité en la de de l'encoignuré des rues est denne par F. Dutillet, encanteur, portétés achetées par la dite municipalité, depuis le mois de Mai dernier serent venduce par l'encanteur.

Conformément à la résol 17 dec N. BESSON.

Chapeaux de soie — Reçu par le navire Kentucky, un assortiment de soie en Igomme dissique à la dérnière moie et à vendre par 17 dec JEVANS & Co. 10 rue de Chartres

BISCUITS de soda superfin spe lout sous les jours et sont mis en boites de joutes grandeure selon la convénance des acheteurs par N F NICHOLS, 17 dec enc. des rues du Campe et Natchez

EN débarquement du navire Jupiter, venunt du Havre et à vendre:
200 caisses certises à l'eau de vie

200 caisses cerises à l'eau de vie, 1000 livres saucissons de Lyon, 100 caisses de liqueur superfine, 50 do liqueurs fines 20 caisses vin fiu 10 barils de cerises.

17 dec

THAITES our l'Angleterre, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,

92 me du Cana L G SASSINOT.

JAMES GRIMSHAW,

17 dec

13 me du Canal.

E8 soussignés a'étant associés dans le dessein

14 d'établir un bureau de courtage pour les cotons
espèrent mériter et obtenir la confiance du publie.

Bureau No. 56, rue du Camp.

BUWARD INALL,

SAMUEL LEPPER.

Se reférer à Thomas Barrett & Co. 14 dec-5

14 eses amis sinsi que le public, qu'il vient de so
fixer en ville; les appareils qu'il à a reçu de France le
mettent à même de confectionner des Deutiers com
plets en or émaillé, imitant parfuitement les paries
charnues de la bouche; palais métalliqués, obturateurs, &c. insertions des dents minérales, et hamaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.

It éngage les parents dont les enfants ont und dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention,
l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre

à une jolie bouche.

Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles
le désirent.

Il continuera ses visites à la côte comme avants dication des bans de l'église St. Louis, par F Datillet, encanteur.

Neuvelle Oriéans le I3 décembre 1836
13 dec—10 J. GUILLOT, fils. trésorier.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier dialirici judicialre—William Tibbits contre ses créanciers—La cassion des propriérés du pétitionnaire
ayans tés acceptés par la cour, pour le pénéfice de ses
créanciers ul est ardonné qu'ene assemblée desdite
ces, nousiers lieu, au burens de M. David L Mcces, nousiers lieu, au burens de M. David L Mcces, nousiers public, namedi, sée jour du présent mois,
afin de édibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en
même temps toutes pourésties contre sa personne et
de l'hon. Che W sais, juge de la dite cour.

Le 9 décembre de la dite cour.

10 HN L LEWIS, greffler. s désirent. Il sontinuera ses visites à la côte comme avant; abonnement à l'année \$10, après la premère opéra-TRAITES sur France, a vendre na LEFEBVRE, 16 dec—3.

16 dec - 3. Il prue Toulouse.

E soussigné a l'honneur de prévenir le sublic qu'il est chargé de l'agence des journaux el-après: E soussigné à l'honneur de prévenir le puone qui les chargé de l'agence des journaux ei les deut hargé de l'agence des journaux ei les la Courrier des Estat Ums.

Le France Létérire.

Le Journal des Modes, publié à New York.

Le Revue Françaiser.

Le Nouicione de Anhoe Mundos, (Journal aspegnol Cours de massieurs les abonnés qui presenti ordinant de minimatre chen l'agent les rouveront de des dispressables and marine chen l'agent les rouveront de des dispressables and minimatre chen l'agent les rouveront de des dispressables and marine de Cours de Motimatre de Parer Rouver Les prépassions sichippensables and de Parer Rouver propriés au les prépassions sichippensables and de Parer Rouver que les kivraisers sient lieur au marine chen l'agent les rouvers de la marine de désignant de la course de la company de la company de la course de la course prévant que les kivraisers sient lieur au marine chen l'agent les rouvers de la course de la course de la company de la company de la course de la cour

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orlédas, 39 Nov. 1836.

A Légion prendra les armes et se réunirs sur la la Place d'Armes. Dimanche 25 Décembre, à neul leures du marin, pour célébrer l'anniversaire du 33 Décembre 1816.

37-Ce jour a été fixé pour la cérémenie de la présentation par le maire du drapseu que l'áncien conseil ville a décrété devoir être donné au nom de la ville de la Nouvelle Orléans à la Légion de la Louigiane.

Il aera fait, sur la Place d'Armea, une distribution de cartouches et de gargeusses.

Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies, ainsi que les officiers de l'état-major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions, d'âment assermentées et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Le brigadier général compte sur le sèle des membres de lu Légion.

Chaque commandant de compagnies devrà au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place pour fermer la grille, si poser des factionsaire à chauune de see portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J B Plauché, com-

I déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnée de la Banquee du Gerz.

29 sovembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs sura lieu conformément à la Tême. section de la charte, lundi, 3 de
navier prochain, à la maison de Banque, depuis lo
heures du matin jusqu'à 2 heures de l'appès midi.

30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce.

Nite Oriésns, 22 novembre 1836.

TARAITES à vue sur New York, à vendre à cette
institution

29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

YORATLICS—Le public 18 informé que l'original peut se procurer de l'esu dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Commitagnie commerce.

Banque de Carroliton.

Tara AlTES sur Paris, à vendre par cette Inatitu

PARTI marron de chez le soussigné. Le 24 novembre dernier, le nêgre Avril, créo le, âgé de 18 ans, taillé 5 piedes pouces, peau rougeatre, il a le milieu de l'ornelle ga che blanche, marchant vite et penché de côté, il est maticauvre, parlant français et un peu l'anglaist; il a été viu aouvent dans la rue des Bons Enfaus. La récomprense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera en prison ou le conduira au soussigné, encorgnure St. Philippe et Rempart.

Lacif et se tient proprement. La re compense curdensus sera payée à quiennque le logera à la géle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser : au capitaine Sturgers, dudit navire ou à la géle. Le sacte de mary seront ventus un aimoss de creation de la pourée de la la géle. Le sacte de mine proprement. S. BLOSSMAN, dep. régister ées testamens une Burgers, dudit navire ou à la géle. S. BLOSSMAN, dep. régister ées testamens une blum de la pour la la géle. S. BLOSSMAN, dep. régister ées testamens une proprement. Le sacte de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant was la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant vant de la géle. Les actes de vente seront passés pardevant va



Naples, stant engagé au Théaire St Churles de cette ville, danners des l'opons de cette title, de l'opons de cette title, de l'opons de l'opons de cette title, de l'opons de l'op

vente, et il n'y én aura pas d'autres, le soussignéne reconnais sant point celles qui ont étà été publiées dans les; practise et les broohyres.

18 dec — 17 ... W. H. CHASE, Ageni Isla de les broohyres.

18 dec — 18 AIRIE frança laire e capagnole — diricular de la présente pablication, les raisons de sur les particulaires et capagnoles de la présente publication, les raisons de la présente pour l'adait, de la first le la Banagne.

Nouvelle Orlé ans, 16 Décembre 1836.

1 PELI SCTIQN annuelle des Directeurs pour l'adait mini stration de cette institution aura lieu à la maison de cette institute "acte pour lacorpor rer cette cette institution aura lieu à la maison de la commanda la primitére se

PAR LE RECEITE DES TESTAMENS. PAR LE RECEPTE DES TESTAMERS.

CUCCESSION DE MCCALES—Vente par le régisser des testamens—Landi, vingt truis janvier
mit huit cent trente cept, à mfdi, en verta d'un décret
de l'honosable cour des preuves dans et peur la pereisse et ville de la Néuvelle Orléans, état de la Louisiant, en dats da 19 movembre 1835, aines que d'un
ordre supplémentaire de ladite sour, en dats da 10
étoembre 1836, il sera exposé en vente publique à
l'escan, à la Busses, encogaure des race Chartres è
d'escan, à l'effet d'effectier un partage, les biessefonds et coclaves ciuppès décrits, dépendant de la
succession de feu Taumas F. EleCaleb, savoir:

BIENS-FONDS.

1 Deux lots de terre, situés au nouveau fagbonrg

1 Deux lote de tere, située au nouveau feubourg Marigny Funt les numéros 10 et 11 de l'Ust nu 64, me-surant cheuns 60 piede de lans à la rue Sagatelle sur 120 piede de profondeur, mesure francaise, que forma-mant à un service de la conforma-

5. Et George, multire âgé d'environ douze ans, file de Clara.
Conditions de la vente: Les esclaves peyables à un crédit de six mois, et les biens-fonds à an crédit de six, douze, dix haut et vingt quatre mous, le tout en billeus endouze, de haut et vingt quatre mous, le tout en billeus endouze, de haut et vingt quatre mous, le tout en billeus endouze, dix haut et vingt quatre sonds; les billets donnés en purentent dessits esclaves et biens fonds portreroit un intérêt à raison de éts pour cent l'an, s'ile n'étaient paspès à leur éunéance, an as pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'an retarder le paioment.

W. F. C. DUPLESSIS, register des tessamens.
N. B. Les actes de vente seront passès devant Félix Grissa, notsire public, aux trais des acquéreurs.

novembre dernier, le nègre Avril, cròole, agé de 18 ans, taille 5 pueds 5 peuces, peau) couges de 18 ans, taille 5 pueds 5 peuces, peau) couges de 18 ans, taille 5 pueds 5 peuces, peau) couges de 18 ans, taille 5 pueds 5 peuces, peau) couges de 18 ans, taille 5 pueds 5 peuces, peuce de 18 ans taille 5 pueds 5 peuces, peuce de 18 auch nomme de Coluqui le logera en prison ou e conduira au soussigné, encognure St Philippe et 15 dec 6.3ps

DETENTE à la geole de la paro as Jefferson, une peute négresse nommée 3 d'ARIE, se disant appartenir à una femme de couleur nommée Garcet.

Le proprétaire est invité à la réclamer ce-nformement à la loi.

10. Un nêgre nommé JOE, agé d'environ quarante se dant appartenné à une femme de cualeur le propriétaire est invisé à la réclamer conformément à la loi.

Le propriétaire est invisé à la réclamer conformément à la formain de partier du le mais de l'entre du la companie de l'entre du l'entre du la prote de la promase de Jefferson. Il Divorbre 1936.

Le propriétaire est invisé à la réclamer conformément à un certain le de l'entre du l'en

BAILEY & AIBOTT.

The Biern ille No.14

N. B. On eat prévenu de ne point do mer asyle

au lit mulairé.

Way Lewis, notaire public, aux frais des acquéneurs

Donce de mathieu Petit.—Vente par
le guier des Testamens—Le jundi neuf de
la Nouvelle Orléans, et l'entre par
le la nouvelle Orléans, se propose de
doncer des leçons do langue française, d'airithmétique,
de ge o, graphie, de piano, et de musique. Son ambition étan et de métiner l'app obtation des noères de familie a qui voudront bien l'honorer de leur confiance,
elle fera tous see efforts pour s'en reneure digne. S'adicas er chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150.

2 le c.— Im

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant
Way Lewis, notaire public, aux frais des exactes.

Sur CESSION de Manhieu Petit.—Vente par
le la finite et Chartres, an vertu d'un ordre de la
Cour des l'Preuves, dans et pour la ville et paroisse
de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de la
Cour des l'ercons de la vente l'ecomprant.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant
N. M. Lewis, notaire public, aux frais des exactes.

Duccession de Manhieu Petit.—Vente par
le la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de la
Cour des l'ercures des neures propose
de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de la
Cour des le comprant.

N. E. Les actes de vente seront passés de sacqué.

Duccession de Manhieu Petit.—Vente par
le la cour des l'ercures des neures et Courte de la Cour des le vente propose de
de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de la
Cour des l'ercures des exactes et l'exactes en vente de la Cour des exactes des l'exactes et ville de
de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de la
Cour des l'ercures des centes de la Vente de la Cour des Preuves dans et vous la propose et ville de
de la vente comprant.

Se l'erc Im
N. E. Les actes de vente en verture
des Testamens—En vertur d'un ordre de la
Cour des l'ercures des l'exactes et ville de
la nouvelle-Orléans en date du l'exactes et ville de
la nouvelle-Orléans en date du l'exactes et ville de
la nouvelle-Orléans

VENTES AR LE REGISTER DES TESTAMENS,

Françoise, négresse de champ âgée d'environ 25 can Pierre, negre agé d'environ 35 ans, maledif. ean riteriu, mais an inubourg de l'Annon-menouvre.

Lie let de Terre, sitté au inubourg de l'Annon-ciation elies Lucourse, lesant partie d'un plus grand let de lorre désigné par le somère quatre, de l'ides numé-ro soixante serse, meserant au pred trançais, 30 pieds de face à la rue Prytancée et cent vingt piede de pro-fondeur.

ro suixante serse, meserant au pied français, 30 pieds de face à la rue l'rytancée et cent vingt piede de profondear.

Conditions.—Un tiers comptant, un tiers à six meie et sa tiers à doute moie de crédit en billeta endoasée à la satisfaction des vendeurs avec hypothéque spéciale jusqu'à parfait paiement. W.F. C. DUPLESSIS,

Register des Tassaments.

N. R. Les actes de vente seront passée pardevant Louis T. Caire aux frais des acniéreurs. 7 dec.

GUCCESSION DE HENRI—Vente par la Régis
Les des Testamenes—Lundi, 36 décembre 1836 à midi, en vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroines de Terrehonne, en dats du dix-sept novembre 1835, jexposersi en vente publique à l'encan, à la Bourtt, encuignur des rues de Chartres et St. Louis, pour compa de la succession de feu Jean-Baptiste Théodore Henri, les propriétée foncières ci-apsès décrites, savoir:

1º. Un Let de Terre, sitté au faubourg Washington, audescous de la ville de la Nouvelle Oriéans, et désigné par le saméro sir de Illet samére rue, messurant cinquente deux pieds huit pouces de face à la rue de la Pologne, our cent quinze paeds de profundeur sur la ligne qui le sépare du lot naméro sont, et cinquante deux pieds huit pouces dans le sond, ser la ligne qui le sépare du lot naméro sont, et cinquante deux peeds huit pouces dans le sond, ser la ligne qui le sépare du lot naméro sont, et cinquante deux peeds huit pouces dans le sond, ser la ligne qui le sépare du lot naméro sont, et cinquante deux peeds huit pouces dans le sond.

du los seasors est, et cinquante deux piede huit ponmére dans le lond, ser la igne qui le aépare du lot nemére neuf.

3º. Un Lot de Terre, situé dans les mêmes faubourg et liet désigné par le neumére angt, syant le même numbre de piede que le premier lot sus décrit sur
la rue de le Pologne sur les lignes qui le séparent des
lots numéro six et àsid.

3º. Es un murs Lot, de Terre, situé dans les mémes faubourg et liet, formant l'uncoignure des rurs
de la Pologne et Cass Celve, et désigné par le augero
àmit, mesucant cenquante deux piede huit pouces de
face à la rue de la Pologne sur casa quinte piede de
profondeur sui la ligne qui le sépare du los mamére sept
cent quinze piede de profondeur et face à la rue Casa
Calve, et cinquante deux piede huit pouces sur la
ligne du fond.

Le tout masure américaine, et conformément à un
plan de cette partie du susudit faubourg. dreusé par Jh.
Pilié, voyer de la ville, en date du ving cinq février
183°, et annezé à un acre de dépôt, daté le cunq mare
de la même année, qui rapport de Charles Jania, lors
notaire public en cette ville

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achut,
comptant : un tiers six mois après la vente, et l'autre
tiers douze mois après la die vente.

companions de la vesse-Un tiere du prie d'acnot, companir un tiere sux mois après la vente, les acquéreurs fourniment des billers endoceés à la satisfaction de Pelegris Boudnass, de la paroisse de Terrebonne, et les susdits lots demeurant hypothéqués mequ à final paiement.

23 nov Dep. Reg. des Testamens

ENSTITUTION DE RELIEMES CHEME

ciase et esemenaries; pecinetrie de l'arpentage; prin-cipae du dessin et da Lavis; èbiemen de mécanque; dessin des machines; petits cours de phisique et de chimie; histoire naturelle ébients; re. ECOLE DU SOIR, Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui dégirent complèrer leur éducation dans les gras et les neiences quamérés ci-desses. N. B. Peur les hemoraires de Panseigne-ment, étc., s'adresser tous les jours 8 heures à 4 haures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnie, chez Mr. H. Magnin, directeur.

es la monate, onez mr. si. Magnin, directeur.

Soci
Havre, un assorument complet d'articles pour
hels et suivée, parmi lesquels se trouvent:
Un tale nouveau êté pour robes, en toutes couleurs;
Robes gase foulard, brochées do;
De. Messeeline de seie impr mée;
Da. Tule tite; garnise de feurs et de rabans;
Sains brochée à grande et petits dessins;
Un assectament complet de blonde et de dentelles
de toutes couleurs:

Un assectiment complet de bionde et de dentelles de toutes couleurs;
Robes en bionde et écharpes do;
Mantilles bionde, bianches et noires;
Felerines, tule, Brussile et bionde;
Rubase de velour, saim et gaze de toutes largeurs;
Fleurs pour colfiures; bouquêts de main et guirlande:
Un assertiment complet de bes de sois, brodés et
unia, pour dames, hommes et sufants;
Do. Fil d'écoses unis et brodés;
Gants longs en filet et en peau, pour dames et pour
evifants;

enfants; Satin unie pour robes, de toutes couleurs; Grue de Naples blanc et couleurs claires; Mouseline unier et bouleurs ciaires; Mouseline unier et bridés; Crêpo rose, blanc, bleu, lilas, male et cerisec; Etoles en satin garaises de cygne; Chales de satin; Mouchoirs de batiste brodés et à jour, de tous les

Monhours de baisste brodés et à jour, de sous les prix et de genres les plus nouveaux;
Portes bouquets en naore et garnis en écajille;
Souliers sann blanc, reiss et bleu;
Eventaile d'un nouveau gyare;
Un necoriment complet d'articles pour bals, traverie, tels que plumes, pantalena de soie et de cotou;
bas de toutes couleurs; claques d'un neuveau gehre;
Genta, eravattes et deus less de soie;
Ainsi qu'une grande quantité d'antres articles.

19 dec E. LEFEBVRE & FRERE.

ELEFEBVRE & FRERE.

A VIS AU PUBLIC —Le sieur Jean Rapallo an An acece aux porpunace affections de la vue qu'il entreprend leur cure, et oes se faiter de prouver l'efficacité de son reméde, par les certificats qu'il noumettre. Se demoure est susjours rue St. Pierre, près de la prison No 64.

Il promet de fortifier le vue de personnes qui portent innettes, par un reméde simple et efficace, et qu'il en donner des preuves.

Il ne demande rien d'avance, mais à la seconde cure si l'en se treuve mieux, comme il en donner. l'acaurance, il exigera la moitié du prix convem pour l'amtière gnérison. En outre des nombreux sertificats qu'il pessède, il donne connaissance d'un qui lui a été dernièrement détivé.

JE sousaigné, certifie, que le Sieur Jean Rapallo, m'a treuté pour le mel d'un ceil, per suite d'une piqure d'un innecte véaimeux. Après avoir été six semsines à l'abprisal, sans pouveir revailler, naf l'application de son reméde, je me treuse actuellement résèblem.

19 dec—30 Sipté SARDITTE.

l'hôpital. sans pouvoir revailler, nar l'application de son reméde, je me trouve actuellement rich bien.

19 dec—30

Signé SARDITTE.

A GENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilé à la Nouvylle Oriéana, se chargera, à l'arenir, des affaires des peptonnes qui, voulant quitter le pays on s'en absentar seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il forn en outre le courtage de change dans toutes sen branches, et s'entremettra pour tous achais ou venten de propriétée ou produits, S'adresser rue Coati, No. 58.

Sucre à vendre—Les soussignes offrent à vandre 400 boucauds de sucre de l'habstation White-hal, à 60 milles, et 550 boucaude à 50 milles asséssans de la cité.

THOMAS BARRETT & Co.

DECU—par le navire Tallanssee de Liverpool, Fusil fin et superfin avec betterie à piston et à pier re, pioches façon cosolines, maulin à gra eve et sans roues, convercles de chessidres, erochet à pot, conglete fondias, roulettes pour lit de 3 à 7, vus à boi, clefs de lits, rateaux, croobsets; coton, hassins en cuivre, tipsboure, brosses à chevanx, cailliers en composition, mors de bride, plaquées et en cuivre, gourmettes plaquées et en cuivre, complets en cuivre, complets en cuivre, complets en cuivre, complets en cuivre, couplets en cuivre, tourniquets couplets en cuivre, setematis en cuivre, tour

18 dec 7, NHc. 1 r

R. BASTON, M. D., accouchesr. No. 57

R. BORON, M. C. BORON, No. 67

Relia. Levée

Ventes à l'Encan.

AR LE REGISTER DES TESTAMENS.

DÉCORSSION GRAVIER—Cour des Preuves.

Ventes par le Régisser des Testamenes—Le jeudi
en active de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et pacific de la Cour des Preuves, dans et pour la
les et la Cour des Preuves, dans et pour la
les et les la Cour des Preuves, dans et pour la
les et les la Cour des Preuves, dans et pour la
les et les la Cour des Preuves, des la course de la course sur les borded'une rivière the ponsonnémese, et le giber est en abendance. Les personnes qui schétront da let autont le priviber d'en prendre dia aux mêmes esinditions.

Conditions: 6,12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endisessà à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paisment.

Los actes de venue pardevant H B Cénna, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Illeurs vendu anmedi, 24 du courant, èt la Bource, à la l'heure de midt, une maison et un lot de terre le chemie 190 piede ser le bayou Si Jean, 380 piede ser le chemie de derrière. La maison est deux étages, le premier est en briques et le second est briq

estte propriété sera exhibé à la Bourse.

PAR BARNETT Ser.

L sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Ume propriété située sur le derzière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayon et s'étendant en profondeur jusqu's la limite des terres de feu fean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre cêté par celle uppartenant à Mr. Alexandre Milne.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Ziapel, et déugnée par erreur comme appartenant à Messes. L. V. Labarte et L. Dorgenois.

Conditions.—A la vente.

Conditions—A la vente.

Avis à teus ceux que cela peut concerner.

TES consaignés nyant vu un avis de vente publique de d'une propriété située sur le derrière ile cette ville ayant deux arpents de face, à parit de quatre arpents et demi da chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la lumte des terres de leu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété condes. De Pontaiba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laqueile propriéte cat dite avoir été figurée sur le plan genéral de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr. Alexandre Milne, laqueile propriéte cat dite avoir été figurée sur le plan genéral de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mrs. J. V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis jar les presentes que ce n'ea, sae par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs. J. V. Labarre et l. D'Orgenois, qu'elle leur suppirient en vertu de bons ilt es très anciens, et qu'its sin sont actuellement en presension.

Les soussiguée donnent avis en outre qu'its s'opposent à la dite vente bien décidée à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dits propriéte.

J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGEN(IS, 19 dec—14

PAR H. J. DOMINGON.

Les ra vendu le jeudt, 32 décembre, à midi, à la Bourse, une grande quantiré de superbes terres situées à l'Est du Bâton Rosge, convenables à la calture de la canna à sucre et du coton; elles méritust l'aitention des spéculaieurs, étant dans le voisinage où

re de la canne a sucre et au coion; elles mentest l'at-tention des spéculateurs, étant dans le voisinage où les deux chemins à coult-s-s de Clinton et de Rash-ville doujent passer. Ces ierres seront vendues d'a-près des plans qui seront exhibés au moment de la vente, aur un sepent-de face sur environ 26 de pro-fondeur et payables 4, 8, 18, 16 et 24 mois de crédit en billets endousées à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

bains publics.
Les effets mobiliers dépendant de sa succession consistant principalement en articles de sellerie, rela que Brides, mora, Selles, cuire, maroquins, et quel-ques neubles meublant.

Conditiona.—Comptant.

14 déc.—3

Ventes par le Shérif.

Richard O. Pritchard et G. Kohn-contre-Glendy V
Burke et John Slidell.
ACTION EN PARTAGE.
COUR DE PAROISSE,—En vertu d'un ordre
de vente à moi adressé par l'honorable Cour de
Parosse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse des Negociants rua
Royale, en re les rues du Canal et Dauane, en cette
ville, le mercredi premier sévrier 1837, à une heure de

ville, le mercredi premier février 1837, à une heure de relevée

Les propriétés ci après décrites, savoir:

Les lots de terre Nos. 8, 10 et 11, sur un plan fait par Joseph Pilié yoper de la ville, à là date du 31 décembrs 1833, et déposé en l'office de Wm. Chrisiy not re, le 29 Janyier 1834.

Le lot No 8, mesure 25 pieda, deux pouces et trois lignes de face au chemin public, let 24 pieds cinq peuces et trois lignes à la rue Climon. 87 pieds trois pouces et trois lignes à la rue Climon jusqu'an Chemon public, et 83 pieds 9 pouces et une ligne sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No. 10, mesure 35 pieds 2 pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes de face au chemin public, 24 pieds cinq pouces et trois lignes au la ligne supérieure qui triverse en partant

et trois lignes à la rue Clinion; 80 pieds 2 pouces et 4 lignes, sur la ligne supérieure qui triverse en partant de la rue Clinion; sugu'au chemin public, et 76 pieds 7 pouces et sept lignes sur la ligne inférieure traversant également.

Le lot No. 11, meaure 35 pieds 2 pouces et doux lignes de face au chemin public, 34 pieds cinq pouces et doux lignes de face à la rue Clinion; 75 pieds, sept pouces et aept lignes sur la ligne supérieure; qui traverse en partant de la rue Clinion; piequ'au chemin public, et 76 pieds, sept pouces et sept lignes sur la 1gne inférieure traversant également.

Et le let No 9, conformément au dit plan, mesure 25 pieds, 3 pouces et trois lignes au chemin public, 24 pieds cinq pouces et deux lignes de lace à la rue Clinion, 53 pieds seuf pouces er une ligne sur la ligne surpérieure qui traverse, en pariant de la rue Clinion, 53 pieds seuf pouces et moi ligne sur la ligne surpérieure qui traverse, en pariant de la rue Cinion jusqu'au chemin public, et 80 pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne surpire legres sur la ligne inférieure traversunt également.

périeure qui traverse, en pariant de la rue Cianton jusqu'au chemin public, et 80 piede deux poures et quatre lignes sur la ligne inférieure traversunt également.

Cas quatre terrains sont contigus:
Conditions de la vente,—Les terrums ci dessus de cris et les édifices qui s'y trouvent seront vendus séparément. Les acquéreure assurgmont le parement de Shillètes des respectivement sur chaque trrançanx Maire Aldermen et habitanne, la bolance est pavable en billets endonées à un et deux ans, avec hypothèque apéciale, les billets pornant intérêt du jour de la vente à raison de sept pour cent par an.

H est di sur le lot No. 9 \$3370. 40 payable le 26 janvier 1837, 44167 40 payable le 26 janvier 1838, 44265

Javers, 24067 20, payable le 26 janvier 1833, 44265

payable le 26 janvier 1839.

Il est du sur le lot No. 10, \$3370 i 20, payable le 26 Janvier, 1837, 4414 60, payable le 26 Janvier, 1839, 4433, payable le 26 Janvier, 1839, 4343, payable le 26 Janvier, 1839, 4472 payable a 16 Sépanier 1830, par laquelle il est permis de solutione de la solutione de la solutione de solutione de solutione d

Bedogr 370 8. Living the secretaries.

Prodograms on déharque ment et à vende a par 17 des BROST & Co. 8 just de la Douan